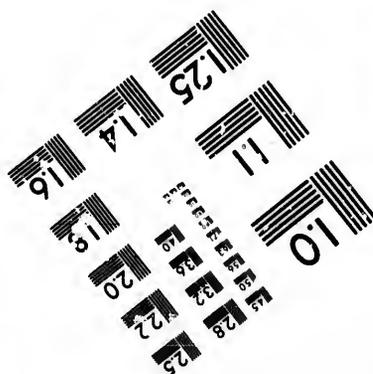
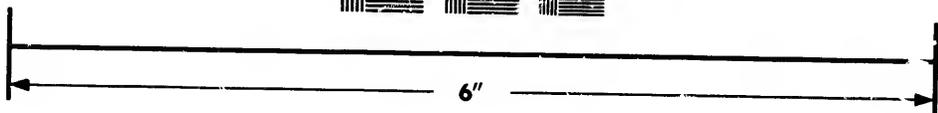
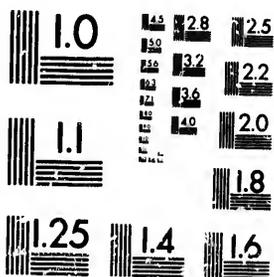


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

18
20
22
25

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

10

© 1981

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pellicurées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

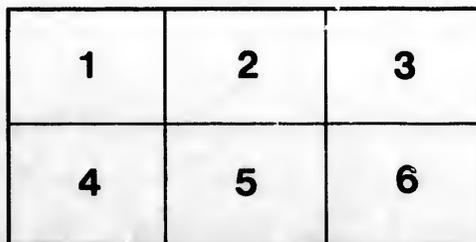
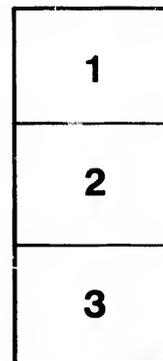
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires orig. aux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

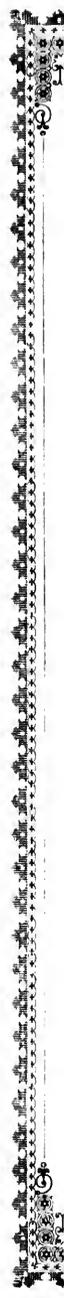
Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

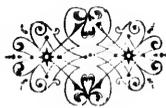
errata
to

pelure,
n à

32X



20^{me} ANNIVERSAIRE
DE LA
CONSECRATION EPISCOPALE
DE
MGR. EDOUARD-CHS FABRE
ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL



MONTRÉAL
ARBOUR & LAPERLE, Imprimeurs-Relieurs, 421, Rue St-Paul

1893



20^{me} ANNIVERSAIRE

DE LA

CONSÉCRATION EPISCOPALE

DE

MGR EDOUARD-CHS FABRE

ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL



MONTRÉAL

ARBOUR & LAPERLE, Imprimeurs-Relieurs, 421, Rue St-Paul

1893

BX4705

F218

VINGTIÈME ANNIVERSAIRE
DE LA
CONSÉCRATION ÉPISCOPALE
DE
MGR EDOUARD-CHS FABRE
ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL



I

DÉMONSTRATION A L'ARCHEVÊCHÉ



L y a vingt ans, notre vénéré père et pontife recevait, avec l'onction sainte qui fait les évêques, la plénitude du sacerdoce. Dieu le retirait de la multitude pour lui donner rang parmi les successeurs des apôtres, les gardiens et les défenseurs de la foi, les princes de son Eglise.

Coadjuteur, avec future succession, de l'illustre évêque Bourget, Mgr Fabre voyait s'ouvrir devant

lui une carrière pleine de labeurs et de sacrifices. Avec la connaissance pratique qu'il avait des hommes et des choses, il n'était pas sans prévoir ce qu'il lui faudrait de force et de douceur, de fermeté et de patience, de zèle et de prudence pour continuer l'œuvre commencée, l'affermir, la compléter. Le travail déjà fait était immense, mais immense aussi était le travail de l'avenir. On ne se rendra jamais un compte exact du bien opéré au cours d'un épiscopat de près de quarante années ; la grandeur même de ce bien prouve comme il était difficile de le poursuivre avec succès.

Homme d'une soumission — qui ne s'est jamais démentie — aux volontés de Rome et d'une confiance illimitée en Celui qui n'appelle jamais sans donner en même temps les lumières voulues et les grâces nécessaires, Mgr Fabre accepta, quoiqu'avec crainte, cette tâche ardue, cette glorieuse, mais délicate mission.

Dieu a eu pour agréable la bonne volonté de son serviteur ; vingt années se sont écoulées depuis le jour du sacrifice, vingt années de travaux incessants et d'un dévouement infatigable aux intérêts des

âmes et à ceux du diocèse de Montréal. Pendant ce temps, béni de Dieu à cause de son pasteur, Montréal a vu se continuer, se consolider, se développer les grandes œuvres du passé ; il a vu d'autres œuvres, non moins importantes, venir s'ajouter aux premières, les compléter, les couronner. Des luttes regrettables ont cessé, des causes de troubles et de divisions sont disparues ; au milieu de la paix et de l'union, évêque, prêtres et fidèles ont concentré leurs forces et leur activité, pour la défense de la même cause, l'affermissement des mêmes principes, la poursuite du même but.

C'était donc un bonheur autant qu'un devoir de ne pas laisser passer sous silence ce vingtième anniversaire.

Mais le souvenir des dernières épreuves, les circonstances pénibles que nous traversons, l'injuste et odieuse poursuite de notre vénérable Archevêque devant les tribunaux civils, (1) pour avoir courageusement accompli l'un des devoirs les plus sacrés de son ministère pastoral, ont donné lieu, de la part du

(1) Voir l'*Appendice* à la fin de la brochure.

clergé et des fidèles, à une démonstration à nulle autre semblable dans l'histoire de notre ville. Tous les citoyens de Montréal, sans distinction de classe sociale ou de parti politique, sont accourus sous le dôme majestueux de la nouvelle cathédrale, rendre témoignage de leur reconnaissante et respectueuse affection envers le pasteur pieux et le père aimant de leurs âmes, l'ami et le protecteur de leurs intérêts les plus chers. Dans un langage plein de force, avec une élévation de vues et de sentiments qu'on ne retrouve que chez les catholiques aux convictions profondes, ils ont protesté de leur fidélité à leurs croyances religieuses, de leur soumission à l'Église, de leur empressement à la soutenir dans ses luttes. Plus courageux et plus fiers que jamais, ils sauront résister à l'ennemi, déjouer ses ruses, confondre et stigmatiser ses perfidies.

Nous offrons aujourd'hui au public le récit détaillé de cette fête de famille, afin qu'au foyer, on en conserve le souvenir et qu'on puisse plus tard, en le rappelant aux générations futures, leur apprendre, qu'à l'exemple de leurs pères, elles doivent demeurer fermes dans la foi, respectueuses dans l'obéissan-

ce, inébranlables en face du sarcasme, de l'insulte et de la persécution, comme en présence de promesses trompeuses et de perfides flatteries.



La messe pontificale



ON lisait dans la *Semaine Religieuse* de Montréal du 29 avril dernier : “ Lundi, à la cathédrale, “ il y aura grand’messe pontificale à l’occasion du “ vingtième anniversaire de la consécration épisco- “ pale de Monseigneur l’archevêque de Montréal. “ Non seulement le respect, l’affection et la recon- “ naissance, mais encore le souvenir des dernières “ épreuves et le besoin de resserrer les rangs en ces “ jours difficiles que nous traversons, réuniront, “ nous en sommes sûrs, un grand nombre de prê- “ tres autour de la personne vénérée de notre pre- “ mier pasteur. ”

L’appel fut entendu ; de toutes les parties du diocèse on accourut prendre part aux grandes fêtes

qui se préparaient, et lundi matin, 1er mai, cent cinquante membres du clergé, séculier et régulier, se trouvaient réunis dans l'humble chapelle, depuis si longtemps notre église cathédrale.

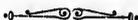
La messe pontificale fut célébrée par Monseigneur l'Archevêque assisté de M. le grand vicaire Bourgeault, doyen du chapitre, et de MM. les chanoines Leblanc et Archambeault, comme diacres d'honneur. M. O. Lachapelle, vicaire à Saint-Charles, remplissait la fonction de diacre, et M. W. Hébert, de l'église Notre-Dame, celle de sous-diacre.

Mgr Gravel, évêque de Nicolet, en habits pontificaux, occupait une stalle et tous les chanoines honoraires de Montréal, revêtus de chasubles ou de dalmatiques, prenaient place dans le chœur.

Seuls les prêtres furent admis à servir à l'autel ; seuls aussi ils se chargèrent de la partie musicale de la cérémonie.

Au recueillement et à l'émotion visible de l'assistance, on comprenait, qu'unis dans une même pensée, ces prêtres dévoués et sympathiques, priaient avec amour et pour le pasteur et pour les brebis, et pour le persécuté et pour les persécuteurs.

Adresse du clergé



 l'issue de l'office, et après le chant du *Te Deum*, le R. P. Jodoin, supérieur des Pères Oblats, à Montréal, présenta à Monseigneur l'Archevêque, au nom du clergé diocésain, l'adresse suivante :

*A Sa Grandeur Mgr Edouard-Charles Fabre, Archevêque
de Montréal.*

Monseigneur

L'anniversaire de votre consécration épiscopale est toujours pour votre clergé un événement plein de joie et d'allégresse, Aussi, voyez-le en ce jour accourir avec empressement auprès de Votre Grandeur pour lui redire les sentiments de respect

et de filial attachement qui l'unissent à votre personne sacrée.

Vingt années se sont écoulées, Monseigneur, depuis le jour béni où la divine Providence vous tirait des rangs de vos frères dans le sacerdoce pour vous placer parmi les princes de l'Eglise. Pendant ces vingt années d'un laborieux épiscopat, bien des événements se sont succédés. Parmi ces événements, les uns ont apporté la joie et la consolation à votre cœur de Pasteur et de Père, tandis que les autres y ont versé l'amertume et l'angoisse. Vos prêtres, Monseigneur, n'en doutez pas, ont partagé avec vous ces sentiments divers : vos peines comme vos joies trouvent toujours au fond de leurs cœurs un très fidèle écho.

C'est vous dire, Monseigneur, combien nos âmes ont été profondément attristées et remplies en même temps d'une légitime indignation, à la nouvelle de l'attentat que des pervers dirigent en ce moment contre vous ; attentat aussi odieux qu'inouï dans notre pays si sincèrement catholique.

Aussi, Monseigneur, nous sentons-nous pressés, aujourd'hui plus que jamais, de venir nous rallier autour de votre personne vénérée, pour l'assurer de notre dévouement le plus profond, et de notre adhésion la plus complète à la conduite pleine de fermeté et de courage que vous tenez en face des iniques agressions des ennemis de Dieu et de son Eglise. Comme votre divin Maître et modèle, vous pouvez vous écrier : *Insurrexerunt*

in me testes iniqui, mais avec lui aussi, vous ajouterez : *Mentita est iniquitas sibi*. En effet, quoiqu'il arrive, Monseigneur, vous serez victorieux, et l'iniquité restera confondue. Vous souffrez persécution pour la justice, bienheureux êtes-vous, Monseigneur.

Vos frères dans l'épiscopat et tous les cœurs vraiment catholiques vous applaudissent et font chorus avec vous. Votre clergé et vos heureux diocésains sont justement fiers de leur Archevêque, et leur affection et leur dévouement sauront vous dédommager amplement des mesquines tracasseries que vous suscitent aujourd'hui les ennemis de notre sainte religion.

Oui, Monseigneur, nos cœurs sont avec vous dans la lutte que vous soutenez aujourd'hui au nom de l'Eglise et des âmes, et nos prières vous suivront devant vos juges. Le bon Dieu vous aidera à traverser cette épreuve ; nous le lui demanderons de tout cœur, et nous sommes certains qu'elle tournera, comme toutes les épreuves de l'Eglise, à la gloire de Dieu et de l'épiscopat dont vous défendez si hardiment les droits.

Encore une fois, Monseigneur, croyez à l'affection et à l'attachement inviolable de votre clergé dont j'ai l'honneur d'être, en ce moment, l'interprète fidèle ; et daignez nous bénir, afin que, toujours, nous fassions votre joie et votre consolation, par la pratique de ces vertus vraiment sacerdotales dont vous êtes vous-même un si parfait modèle.

LE CLERGÉ DE MONTRÉAL.

Réponse de Monseigneur l'Archevêque



IN réponse à cette adresse, écho fidèle des pensées et des sentiments de tout le clergé diocésain, Monseigneur l'Archevêque remercia avec effusion ses prêtres, séculiers et réguliers, d'être venus, en aussi grand nombre, prendre part aux fêtes du vingtième anniversaire de sa consécration épiscopale. Sa Grandeur parla ensuite, en termes émus, du scandale qui a rempli de tristesse et le pasteur et le troupeau :

Je n'ai puni qu'après avoir prié et longtemps attendu, dans l'espoir que les brebis égarées rentreraient enfin au ber-

cail. Je remercie Dieu d'avoir permis que je fusse le premier frappé d'entre mes frères dans l'épiscopat. Le mal avait eu sa source à Montréal ; de Montréal était parti le scandale, de Montréal devait partir la réparation. J'en suis heureux et je m'en glorifie. En ma personne on persécute le clergé, l'épiscopat, l'Eglise ; en me traînant devant les tribunaux, civils on s'attaque à sa liberté, on nie ses divines prérogatives, on se révolte contre sa suprême autorité. Ayons confiance, nous sortirons victorieux de la lutte, la parole du Maître n'est pas une parole trompeuse. Il a prédit à ses apôtres et les épreuves et les persécutions, mais il leur a promis aussi d'être avec eux jusqu'à la consommation des siècles, pour soutenir leur courage dans le combat et leur assurer le triomphe final.

Déjà ce triomphe est commencé ; la désertion de quelques-uns a eu pour effet de grouper le troupeau autour du Pasteur et de soulever l'énergique protestation de sa foi. Ce n'est pas le dernier mot. Dieu se le réserve. Pour nous, continuons à être unis dans la prière, et ne cessons de demander à l'Esprit de Dieu de nous inonder de ses lumières, de nous remplir de sa force, d'inspirer nos démarches et nos réponses, lorsqu'il nous faudra rendre compte du devoir accompli. C'est pourquoi je vous demande de réciter à la sainte messe, comme oraison *de mandato*, celle du *Saint Esprit* ; c'est Lui qui sera notre guide et notre véritable consolation.

Monseigneur termina en remerciant Mgr Gravel d'être venu lui donner un témoignage public de sympathie et d'adhésion, et invita ensuite les membres du clergé à s'asseoir à la table du père de famille.



II

DÉMONSTRATION A LA CATHÉDRALE



LE clergé ne devait pas être seul à fêter cet anniversaire. Les catholiques de notre grande cité voulurent, eux aussi, à raison des derniers évènements et des difficultés de l'heure présente, apporter à Monseigneur l'Archevêque l'expression de leur sympathie, et profiter de cette occasion

pour affirmer une fois de plus leurs croyances religieuses, leur respect envers l'autorité de l'Eglise, leur parfaite soumission à ses lois morales et disciplinaires.

Cette démonstration a eu lieu le soir à la nouvelle Cathédrale. Elle fut belle, grande, enthousiaste. De bonne heure dans la soirée, un flot de peuple, inondait le portique, et les abords du monument grandiose, dont Montréal a raison d'être fier, car il est unique dans le Nouveau-Monde. La vaste nef de la cathédrale était, dès 7½ heures, envahie par la foule, et pouvait à peine la contenir.

A 8¼ heures, Mgr Fabre fait son entrée, suivi d'un nombreux cortège de laïcs distingués, de prêtres séculiers et de religieux venus de partout. Les milliers de personnes, pressées sous la majestueuse coupole du dôme et dans les nefs toutes resplendissantes de lumière, saluent l'arrivée de Sa Grandeur par un tonnerre d'applaudissements qui roule pendant plusieurs minutes sous les voûtes sonores du temple, pendant que le puissant chœur de la cathédrale entonne le *Benedictus qui venit in nomine Domini* de Riga.

Le spectacle est vraiment imposant ; on sent que l'assemblée est sous le coup d'une forte émotion, et d'un enthousiasme sincère.

Monseigneur l'Archevêque prend place dans une tribune placée au-devant du chœur, contre les piliers de la coupole, ainsi que Mgr Gravel, l'abbé d'Oka, l'honorable M. Taillon, premier ministre, l'honorable juge Gilles et M. le Vice-Recteur de l'Université Laval. Dans une autre, en face, on remarque M. le Maire et les orateurs qui doivent adresser la parole.

Quand le silence fut rétabli, Son Honneur le maire Desjardins présenta à Monseigneur, au nom des citoyens de Montréal, une adresse souvent interrompue par des applaudissements prolongés.

Voici le texte de ce document important qui restera dans l'avenir, comme une preuve irrécusable des sentiments profondément religieux de notre chère cité.



Adresse de M. le maire Desjardins



*A Sa Grandeur Mgr Edouard Charles Fabre, Archevêque
de Montréal.*

Monseigneur,

AUJOURD'HUI, il y a vingt ans, l'huile sainte était versée sur votre front sacerdotal et vous étiez revêtu du caractère sacré des successeurs des apôtres.

Votre science et vos vertus, un zèle infatigable pour le salut des âmes, une tendre sollicitude pour le bien spirituel des jeunes gens, un intérêt tout particulier et se manifestant en toutes occasions pour le bien-être moral aussi bien que matériel des

classes travaillantes, vous aviez déjà désigné depuis longtemps pour le trône épiscopal.

Aussi votre élection fut-elle considérée comme un heureux événement par tous les catholiques de ce diocèse.

Et en ce jour, après vous avoir vu à l'œuvre, durant ces vingt années d'apostolat, nous, les citoyens de Montréal, qui avons immédiatement bénéficié de vos travaux, venons dire à Votre Grandeur, le cœur plein de gratitude, que vous avez bien justifié nos espérances.

Oui, Monseigneur, vous à qui la Providence réservait entre autres nobles et belles missions, la tâche aussi difficile que glorieuse de continuer les œuvres commencées par un grand évêque, nous pouvons vous rendre le témoignage que votre illustre prédécesseur vous rendrait lui-même, s'il lui était donné de voir des yeux de la chair cette magnifique cathédrale dont il avait conçu le plan et jeté les fondations, et qu'il vous est donné maintenant de voir prête à être ouverte au culte de Dieu ; monument élevé à sa gloire par la foi des catholiques de notre archidiocèse, et comme la manifestation de leur attachement à la chaire de saint Pierre.

Et combien d'autres progrès pendant ces vingt dernières années : maisons d'éducation pour répondre à de nouveaux et toujours croissants besoins, asiles pour les indigents, institutions monastiques, érection de nombreuses paroisses destinées

à raffermir les conquêtes de la colonisation sur nos terres jusqu'alors inexploitées réforme de la discipline ecclésiastique en beaucoup de matières ; toutes œuvres ayant reçu leur couronnement par l'heureuse transformation de ce diocèse en un siège archiépiscopal, élevant notre cité à la dignité de ville métropolitaine d'une importante province ecclésiastique.

Monseigneur, tout ce développement des intérêts religieux dans notre cité, ces institutions nouvelles, cette impulsion donnée aux œuvres catholiques ont coïncidé avec un progrès matériel, une expansion, une prospérité qui étonnent l'étranger et accusent un bien-être parmi notre population dont elle n'avait jamais joui à un égal degré auparavant.

Aussi, est-ce vainement que certains prétendus économistes voudraient lui faire croire que la prospérité de nos institutions religieuses sont pour nous une cause d'appauvrissement et d'attardement dans la voie du progrès matériel. Elle sait mieux que cela et elle préférera toujours conserver sa gratitude et donner sa confiance à vous, Monseigneur, qui maintenez de vos encouragements et faites prospérer de votre zèle ces œuvres qui font l'honneur et le bien de notre nationalité, comme elles sont le témoignage de la générosité et du grand esprit religieux qui l'animent. Mais, Monseigneur, ces œuvres, réalisées dans moins d'un quart de siècle, ne pouvaient se faire sans résistance et sans lutte. Votre zèle ne s'est jamais cependant laissé déconcer-

ter par l'amertume des résistances. et, retrempe dans la foi et un entier dévouement aux intérêts de l'Eglise, vous n'avez cessé de travailler à leur triomphe.

Aussi, Monseigneur, nous venons vous dire que nous vous restons fidèles et décidés plus que jamais à vous donner notre concours.

Nous traversons une époque où les pouvoirs établis semblent être devenus un objet spécial d'hostilité et d'attaque, et c'est, avec un regret profond, que nous sommes forcés d'avouer qu'il ne nous est plus possible de dire que le Canada ait échappé à cet esprit de révolte. Par une critique acerbe des actes de l'autorité religieuse et civile, on a entrepris, depuis un certain temps, d'en détruire le prestige et la force. Par le sarcasme, le ridicule, l'exploitation du scandale causé par quelque faiblesses individuelles, on a entrepris de semer la défiance et le mépris sur les chefs naturels de notre société.

On est allé plus loin, Monseigneur, et c'est pour cela que serrée en ce moment en rangs nombreux autour de votre personne, la population catholique de notre ville vient vous protester de son dévouement, de son respect et de sa soumission envers son chef spirituel, qu'elle vient dénoncer les malheureuses tendances que l'on cherche à introduire dans les esprits, qu'elle vient affirmer sa détermination de tenir pour ligne de respect ce que nos pères ont toujours respecté et de défendre

toujours ce que, au prix de tant de sacrifices, ils nous ont appris à aimer et à conserver.

A l'heure de l'épreuve, Monseigneur, au premier signal de l'attaque, d'où qu'elle vienne, qu'elle parte des rangs des ennemis naturels ou qu'elle soit soulevée par l'ingratitude, vous nous trouverez tous rangés autour de vous, comme des enfants autour de leur père, prêts à épouser votre cause, décidés à compenser, par un surcroît de dévouement et d'affection, la méconnaissance de votre autorité et l'oubli des bienfaits accomplis.

Nous comptons avec confiance sur la Providence pour détourner de l'Eglise de Montréal les épreuves qui l'assaillent, et de son pasteur bien-aimé les douleurs que l'on voudrait causer à son cœur paternel, et à l'occasion de cet anniversaire, nous La prions qu'Elle nous le conserve pendant de longues années encore, pour le bien de ce diocèse et le bonheur de ceux qui sont confiés à sa garde spirituelle.



Adresse du Dr Hingston



MONSIEUR le docteur Hingston, professeur à l'Université Laval, lut ensuite, au nom des catholiques de langue anglaise, une adresse remplie des sentiments les plus délicats. Nous la reproduisons ici textuellement.

May it please Your Grace,

This province has hitherto had chief and ordinary pastors of zeal, piety and learning, and no part of the province has been more favored in this respect than has been the diocese of Montreal.

In the selection of Your Grace for the Episcopate the exhortation of Paul was not disregarded : *Nec quisquam sumit sibi honorem, sed qui vocatur a Deo tanquam Aaron* (1).

As a priest your patience, zeal and kind heartedness secure the gratitude and affection of those to whom you were called to minister and the respect and esteem of those who, like yourself, were engaged in working for the salvation of souls. By these you were indicated as the successor to that great and good man, whose memory is still green in our midst. By the highest authority you were chosen to fill the exalted position in the superior order of pastors in the Christian Church.

Twenty years ago there was placed upon your shoulders the spiritual government of all ordinary pastors in this diocese, and, at a later period, you were elevated to be a higher dignitary of the first class in the government of the church — a bishop of bishops.

It could not be otherwise than that a position which gave authority in questions of faith, morals and discipline, should bring with it pleasure sometimes, pain sometimes, and, too generally, perhaps, anxiety. Were it as easy to do, as to know what were good to do, charity would find every support in Your Grace, without seeming, at any time to suffer as towards some,

(1) Heb., 5, iv.

while being just to the many whose spiritual interest you safe guard, and are compelled, by virtue of your office, to safe guard. Should the performance of imperative duty involve you, at any time, in what is painful, your pain is shared by those to whom you have a right to look for sympathy and condolence, and to whom you do not look in vain.

In your watchfulness over the spiritual interest of those entrusted to your care, you have brought hitherto many orders of men and women who devoted themselves to works of charity, religion and education.

The financial difficulties — excuse the allusion to them — which existed at the beginning of your episcopate, and which demanded such rigid economy in your household as to preclude hospitalities, even, which are usual have happily in great measure passed away ; yet while these self-denials were being exercised there advanced steadily towards completion the magnificent edifice in which we are this evening assembled, which is an important and imposing addition to this city's beauty and bears evidence of the piety of her citizens.

At the time of your consecration, the prayer *Ad Multos Annos* was invoked in your regard ; and now, after twenty years, *Ad Multos Annos* is still the fervent supplication of Your Grace's devoted and attached dioceseners.



Réponse de Monseigneur l'archevêque



QUAND sa Grandeur se leva pour prendre la parole, le plus vif enthousiasme se traduisit chez la foule par des hourras et des applaudissements anticipés ; les mouchoirs, les chapeaux s'agitaient, comme si une commotion électrique eut passé à travers les rangs de cet immense auditoire.

Nous regrettons de ne pouvoir donner qu'en substance l'éloquente réponse de Sa Grandeur.

Monsieur le Maire,

Comment ne serais-je pas ému des paroles si touchantes et

des témoignages d'affection si éloquents que vous venez de me donner ici, vous M. le Maire, au nom de la bonne ville de Montréal, vous aussi, M. Hingston, au nom des catholiques de langue anglaise. Ces témoignages remplissent de joie et de consolation mon cœur d'évêque et de pasteur.

Vingt ans d'épiscopat, c'est une longue carrière, car voilà déjà vingt ans que la volonté de Dieu m'a appelé à la tête de ce diocèse, voilà vingt ans que je suis entré dans la voie si glorieusement ouverte par mon illustre prédécesseur, Mgr Bourget, qui a accompli de si grandes choses et parachevé l'œuvre commencée par Mgr Lartigue. J'ai trouvé ce diocèse déjà abondamment pourvu des institutions de bienfaisance et de charité les plus utiles et les mieux appropriées aux besoins de notre ville.

Mais la ville de Montréal a fait d'immenses progrès depuis cette époque. Sa population exceptionnelle au point de vue commercial, l'accroissement successif et rapide de son industrie lui ont donné une importance chaque jour plus affirmée ; elle est aujourd'hui la première des cités de notre pays. Les besoins devenaient en même temps plus nombreux et plus pressants. J'ai, dans la mesure de mes forces, maintenu, encouragé, développé nos institutions de bienfaisance pour répondre à toutes les exigences.

Certes la tâche était lourde pour mes faibles épaules et ce

n'est pas sans crainte que je l'ai acceptée. Mais lorsque j'ai vu autour de moi un clergé plein de dévouement, de science et d'abnégation, lorsque je me suis vu soutenu par ces ordres religieux si pleins de zèle et de piété, par ces communautés admirables de charité, lorsque j'ai senti la foi de ces hommes de cœur qui, dans toutes les positions, apportaient à l'Eglise leur concours empressé et leur respectueuse obéissance, j'ai envisagé l'avenir avec plus de calme.

Nous avons tous travaillé pour le plus grand bien de notre mère la Sainte Eglise et le développement de notre province ecclésiastique. Ce développement a été assez heureux pour permettre à Notre Saint-Père le Pape d'élever votre pasteur à la dignité d'archevêque et votre cité à celle de métropole. Cet honneur, dont je sens tout le poids, était bien dû à Montréal, que l'étranger se plaît à nommer la Rome de l'Amérique.

Dans ma longue carrière, j'aurais été trop heureux, vraiment, si quelques douleurs ne m'avaient été réservées. Ces douleurs vous savez quelles elles sont.

Un petit nombre de brebis du troupeau se sont égarées : elles ont oublié leurs devoirs et n'ont point voulu entendre notre voix, ni comprendre nos avertissements.

Nous en avons ressenti à la fois une profonde tristesse et un légitime orgueil. Nous sommes tristes, car c'est le bien des âmes que nous cherchons d'abord à assurer et nous avons la douleur

de voir que, dans notre diocèse, il y a des enfants qui refusent d'obéir à nos avis, méprisent notre autorité paternelle, et attaquent les préceptes et les lois de l'Eglise.

Mais nous rappelant l'exemple du Maître, nous avons éprouvé, en même temps, une joie véritable à la pensée que nous aussi, nous aurions à souffrir, que nous aussi, nous avons été jugé digne de supporter le mépris, les insultes et la persécution. Un autre motif de consolation, c'est l'empressement avec lequel vous venez tous apporter à votre pasteur l'expression de votre foi et de votre amour filial ; c'est l'énergie avec laquelle vous affirmez vos principes, votre confiance inébranlable en la direction de l'Eglise. Vous avez tenu à faire entendre une généreuse protestation et montrer combien est infime le nombre des égarés en face des catholiques aux convictions profondes. Vous avez, au milieu de vous, des hommes de foi, qui ne pactisent pas avec l'erreur, ne connaissent pas la faiblesse, qui savent démasquer l'hypocrisie et combattre ouvertement l'erreur. Les de Mun, les Chesnelong et tant d'autres en France combattent le bon combat. Vous marchez sur leurs traces. Comptez sur le triomphe, triomphe qui assurera la paix dans les esprits et dans les cœurs, et avec elle renaîtra l'assurance de notre prospérité future.

Puis s'adressant en anglais à M. Hingston, Monseigneur l'archevêque, dit que s'il avait toujours

eu à se féliciter de la population canadienne-française de son diocèse, il n'avait pas eu moins de contentement de la part de la population catholique anglaise. L'une et l'autre ont toujours vécu dans la plus complète harmonie, ne formant qu'une seule famille réunie sous la direction spirituelle du même père.



refusent
et atta-

éprou-
e nous
ous été
eution.

lequel
e votre
e vous
direc-
néreu-
re des

Vous
ctisent
nt dé-
Les de
ent le
sur le
dans
périté

Mon-
ours

DISCOURS.



APRÈS cette touchante et ferme réponse, accueillie par de frénétiques applaudissements, vinrent les discours éloquents prononcés par l'honorable Curran, ministre fédéral, l'honorable Nantel, ministre local, l'honorable Horace Archambeault, conseiller législatif et professeur de droit à l'Université Laval, M. P. Demers, docteur en

droit, avocat distingué de Montréal et président de l'Union catholique.

Nous sommes heureux d'en donner ici, sinon le texte complet, du moins une analyse aussi fidèle que possible.



, ac-
ents,
s par
able
am-
droit
en

Discours de Ph^o. M. Curran



May it please Your Grace,

AFTER the carefully prepared and beautiful addresses that had been presented to His Grace, the committee of management had thought that few impromptu speeches coming direct from the heart would not be inappropriate. He had been petitioned to say a few words on behalf of thirty-five thousand Irish Catholics, the children of His Grace in the parishes of St. Patrick and St. Ann, St. Mary. St. Gabriel and St. Anthony. Happily, the *entente cordiale* was so marked at present in our good city, the harmony amongst all creeds and classes was so perfect, that he felt he would be justified, if he

stated that he could offer to His Grace on the twentieth anniversary of his episcopate, not only the congratulations of his own flock, but of the whole English speaking population of Montreal.

Our every day life and its strain was relieved by the feast of the family, by the church festival, by the public holiday fixed by the state, the celebration of that evening might well be said to partake of the characteristics of all three. His Grace was enjoying, he hoped, a family feast, he was surrounded by his affectionate and devoted children. This was a feast of the church because they were honoring one of its most distinguished prelates, and the state could well afford to join in the festivities for it owed a great deal to His Grace and his colleagues. In days not very distant he and they had rendered signal service to the country. When a pernicious blast was about to sweep over our province the timely warning of His Grace had saved the situation and prevented consequences that threatened to prove most disastrous to the well-being of our community.

Canada's greatest states man, Sir John Macdonald, in the last speech delivered by him in England, had stated that the Catholic clergy of the province of Quebec were the best moral police in the world. His Grace had given evidence that his great moral influence was always on the side of law and

order and his role had been that of a peace maker. Twenty years ago an eloquent oblate, Father Trudeau, had pronounced the panegyric at the consecration of His Grace. Dealing with his career as a priest he had referred to his great work amongst the young men of Canada who were his special care and solicitude and hundreds of whom he won to the path of virtue. That discourse was now particularly one peering into the future.

He pointed out, and with reason, the difficulties that beset the path of the new dignitary as the successor of so eminent a prelate as Mgr Bourget, a man of distinguished piety, iron will and indomitable zeal, who impressed his personality on his diocese. This was an occasion of joyful retrospect. The bright anticipations had been realised and His Grace, too, had made the imprint of his paternal tenderness on the diocese committed to his charge. The great Bishop Dupanloup once said : « There is in every man a dominant trait which resumes his whole character, which impresses all the qualities of his mind, his soul and his heart, and controls the work of his life. » And Mgr Freppel, speaking of a bishop, says : « His office embraces the majesty of the Pontiff, the learning of the doctor, the authority of the judge, the vigilance of the pastor, the kindness of the father. » May it not be said with Mgr Dupanloup that in His Grace Archbishop Fabre the kindness and tenderness of the father absorbs the other qualities, its genial effulgence outshines them all.

Speaking on behalf of the Irish Canadian Catholics of the city he might say they owed him a debt of gratitude. He had given them in St. Mary's, St. Gabriel and St. Anthony's zealous friars, eloquent and devoted secular priests whose ministrations were blessed with the best fruits. To St. Ann's he had sent the Redemptorist fathers. They had come as strangers from a strange land, but they had now the warm hearts of their parishioners.

They had embellished their church, they had brought young and old into societies and fraternities that had developed the most mervellous results. At St. Patrick's, where His Grace had found that noble patriot, most excellent priest, that intellectual giant, who was beloved by the Irish people of Montreal and revered by their race throughout the continent of America. Father Dowd.

His Grace had continued him in his charge and had blessed him in his great works ; building asylums for the orphans-refuges for the distressed, schools for the children, homes for the aged and destitute, and when that great priest had been called away, amidst the tears of his people His Grace had sanctioned the appointment of his successor, who would carry out the projects and great conception of his predecessor, and His Grace, aiding, would see that our institutions were fortified, not impaired, and that the great work of a great mind and generous heart was not frustrated.

Allusion had been made to certain trials and tribulations that His Grace was being subjected to. He could say that the Irish Catholic people were in blissful ignorance as to what that wretched trouble was about.

He would venture even in that sacred place to state what had occurred a day or two ago in that connection. One of his fellow-countrymen enquired what was the cause of His Grace's anxiety, and having been told of the attack made upon him he replied : « Well, we Irish are bad enough, God knows ! but there are some people going now who, if they could, would not only repeal the commandments, but set up the seven capital sins in their place. »

He wished to say how deeply they all sympathized with His Grace how sincerely they congratulated him on the twentieth anniversary of his consecration and how ardently they prayed that it might please a benign Providence to enable him to celebrate his golden wedding on the fiftieth anniversary of his episcopal consecration.



Discours de l'hon. M. Nante?



Monseigneur,

JE viens me joindre aux membres de la famille catholique du diocèse de Montréal pour célébrer le vingtième anniversaire de votre consécration épiscopale, de ce jour mémorable où l'Esprit Saint vous plaça au-dessus de vos ouailles pour les diriger.

Comme bien d'autres, j'ai pu, dès le bas âge, rendre hommage à votre dévouement, car vous m'avez conduit par la main à travers les dangers sans nombre qu'offrent les carrières ouvertes aux jeunes gens. Vous étiez dès lors le Père aimé de la jeunesse catholique de ce diocèse. Vous êtes devenu ensuite le Pasteur doux et bon, *Pastor bonus*, de cet immense troupeau

confié à votre vigilante sollicitude par la Providence. Aux jeunes gens vous avez su inculquer l'amour du devoir en leur indiquant la voie droite, d'une main paternelle et aimante. Vos bonnes paroles et vos appels aux sentiments de l'honneur et du devoir les ont conduits dans un même chemin : celui de la gratitude qui nous a rassemblés de toutes parts ce soir pour vous redire nos remerciements et vous témoigner notre profonde reconnaissance.

Votre carrière, déjà longue en bienfaits, et qui se poursuivra longtemps encore, nous le demandons au Ciel, a été une carrière d'amour et d'harmonie. Combien de vos enfants sont heureux de venir dans l'abondance de la joie et du bonheur vous dire qu'ils pensent à vous tous les jours de leur vie, se rappelant la main pontificale qui les institua chefs de famille chrétienne ou qui les initia aux fonctions sublimes du sacerdoce. Il est resté dans tous les cœurs des traces ineffaçables de cette douceur évangélique qui conquiert les esprits disposés et peut rallier, aux grandes œuvres de la foi et de l'intelligence, tous les hommes de bonne volonté.

Vous avez placé, Monseigneur, la force de votre règne dans l'action de la douceur et, chaque jour, votre pontificat a rappelé au pays, que dans un état de société aussi bouleversé que le nôtre, votre devise est la règle de tous les pouvoirs qui tiennent à laisser des traces profondes de leur passage.

Votre bouche n'a guère connu que les bénédictions, et si le devoir de Pasteur suprême de ce diocèse a dû vous forcer de reprendre pour corriger, Dieu sait par quelles angoisses votre cœur de Père a passé avant de frapper la brebis qui s'égaré.

Comment se fait-il que le Pasteur si aimé, si tendre pour tous, soit devenu l'objet de poursuite comme il ne s'en est jamais vu dans cette province si catholique ? C'est le secret de personnes qui ont peut-être plus besoin de secours temporels que d'avantages spirituels, mais qui frappent à fausse enseigne, croyant qu'il restera assez de mauvais catholiques dans cette province pour encourager une œuvre de révolte contre leur évêque et pour sustenter ses auteurs.

Nous nous unissons dans un même concert de réprobation contre ces tracasseries qui ne sauraient avoir pour effet que de nous grouper plus étroitement autour d'un chef aussi vigilant, aussi éclairé. Il n'y a pas à parler ici d'autocratie ou d'arbitraire, mais de l'autorité exercée dans les limites de vos fonctions épiscopales. Des imprudents croyaient que l'un des successeurs des apôtres sommeillait, qu'ils pouvaient tenter, dans leurs désirs, d'exploiter les penchants pervers d'un certain public, de soulever la tempête et de mettre la barque en péril.

Homme de peu de foi : le pilote veillait et il dirigeait la barque d'un bras ferme et expérimenté. Tant pis pour les imprudents si, dans le mouvement du gouvernail, ils se trouvent frappés et exposés à périr sur les brisants !

Dans cette contrée si difficile de gouvernement, notre clergé n'a cessé de recommander les voies de la pacification et le respect à l'autorité ; c'est par cette conduite, qui le distingue depuis un siècle et demi, qu'il est parvenu à nous garder la possession intégrale de notre territoire, présidant à la fondation de nos paroisses contre lesquelles nulle audace ne peut l'emporter et créant ces maisons d'éducation qui en dépit de tout ce qu'on soutient, ont été les seules à perpétuer l'usage de la langue française en même temps que l'amour de nos origines et le culte de nos croyances religieuses. Se tenant isolé dans un rôle qui semblait modeste, mais qui n'a pas cessé d'être fructueux, le clergé a fait encore la colonisation de ce pays. Il est actuellement l'apôtre de l'agriculture, il a été l'initiateur de beaucoup de grandes entreprises et de nos principaux chemins de fer.

Ces œuvres sont là, devant nous, pour le venger de ses détracteurs ; elles sont écrites en lettres ineffaçables sur tous les coins de notre pays, aux sources de nos grands fleuves, au fond de nos vieilles forêts, comme dans tant de modestes presbytères, tant de grandes institutions que nous envient les visiteurs étrangers. C'est que le clergé a compris sa mission et qu'il a su l'accomplir sans forfanterie, sans ostentation et sans même attendre, de la reconnaissance humaine, un retour mérité à tant de titres divers. Et parmi ce clergé nous aimons à vous citer Monseigneur, comme un exemple vivant qui devrait enseigner

aux catholiques à s'affirmer sans provoquer les autres races, et aux citoyens de toutes les origines qu'il y a placé ici pour tous les grands dévouements, pour toutes les grandes œuvres.

Quant à nous, Monseigneur, catholiques confiés plus spécialement à vos soins, nous savons que le principe d'autorité est le fondement de l'Église catholique. Nous avons le devoir de le respecter, l'obligation impérieuse de le défendre. C'est aussi notre intérêt, car les membres ne peuvent rester insensibles aux attaques dirigées contre la tête.

Qu'on n'essaie point de battre en brèche ce principe fondamental, en évoquant un fantôme du droit gallican que notre conscience réproouve aussi bien que le bon sens et nos habitudes de liberté sur cette terre d'Amérique. Nous voulons que notre évêque soit libre de nous régir, de nous guider, de nous montrer la voie, de nous signaler l'écueil. Nous savons où nous mènera ce guide qui s'appuie sur l'autorité infailible de Pierre, mais nous ne savons pas où nous mèneront les sophistes qui prétendent faire la loi à l'Église. Je me trompe, nous le savons trop bien, au contraire. Nous le savons par l'expérience des nations européennes. Ces idées qu'on appelle nouvelles, mais qui sont tellement vieilles qu'elles sont démodées, nous mènent à l'anarchie qui engendre fatalement le mépris de toutes les vérités essentielles de l'ordre social.

Et le moment qu'on choisit pour nous inviter à courir cette aventure est celui-là même où les vieilles nations d'Europe,

épuisées de lassitude, tournent de nouveau leur regards vers Rome, vers le siège infallible de Pierre. Vraiment, c'est trop présumer de notre naïveté. Nous n'irons pas sacrifier à ce point nos meilleurs intérêts ; non, après l'immense banqueroute de la révolution française, nous n'irons pas renoncer aux principes qui ont fait jusqu'ici notre force et notre grandeur, et nous assurent une paix et une vitalité qui nous signalent à l'admiration des hommes les plus illustres du vieux monde, catholiques ou protestants.

Nous resterons fidèles à l'Eglise, à son Chef, à celui qui le représente dans ce diocèse. Et nous le savons, nous trouverons dans cette fidélité le gage le plus assuré de notre prospérité nationale comme de notre félicité individuelle.

Monseigneur, je termine en vous demandant pardon — vous m'avez déjà donné l'absolution quelquefois — d'avoir dit mal des choses que tous les catholiques ressentent vivement et qui pourraient être exprimées dans des termes si éloquents. Invité de la troisième heure, ce qui, je l'espère, ne me privera pas de la récompense réservée aux ouvriers de la onzième, je n'ai pas cru pouvoir me dérober à une invitation qui me permettait de vous dire combien les fidèles de ce diocèse vous sont attachés, quels vœux ardents ils forment pour votre santé et comment ils protestent de toute l'énergie, dont ils sont capables, contre l'attentat odieux qui vient d'être commis, pour empêcher l'œuvre de salut de se poursuivre librement avec un pasteur étroitement uni à son troupeau.

Discours de l'hon. M. Archambeault



Monseigneur,

 J'ÉTAIS loin de penser que j'aurais ce soir l'honneur de me joindre aux orateurs distingués qui m'ont précédé, et de vous faire part de mes humbles souhaits de bonheur en cet anniversaire de votre consécration épiscopale. Après vingt années de labeurs incessants pour la sanctification de vos ouailles, il vous était réservé de traverser des jours difficiles et de souffrir persécution, à l'exemple du Maître, au déclin de votre longue et belle carrière de prêtre et d'apôtre. Vous avez eu Monseigneur, à constater, la tristesse dans l'âme, que parmi vos

enfants, il en est qui se sont éloignés du toit paternel pour chercher ailleurs ce qu'ils croient être de gras paturages. Dieu merci, leurs espérances sont vaines et leur attente trompeuse ; l'avenir nous le dira. Nous vivons, en effet, sous une constitution grande et large. Cette constitution nous accorde toutes les libertés légitimes, par suite et avant toutes les autres, la liberté d'être fidèles à nos serments, et d'obéir à nos chefs spirituels.

Nous sommes citoyens, Monseigneur, et nous savons que comme tels, notre premier devoir, c'est d'affirmer et de pratiquer notre foi. C'est pourquoi, avec une douleur profonde, facile à comprendre, nous avons vu quelques-uns de nos frères s'écarter de la voie dans laquelle jusqu'ici nous avons marché ensemble, et chercher auprès des tribunaux civils, ce que les tribunaux civils ne sauraient leur accorder, sans nier l'indépendance de l'Eglise dans l'exercice de ses pouvoirs, et le droit inaliénable qu'elle possède de régler et de gouverner ses membres.

Cette cause, qui menace de devenir célèbre, aura son dénouement ; elle sera portée devant ceux qui connaissent la loi, en comprennent le sens, en possèdent l'esprit, et je n'ai aucun doute que les uns ou les autres de ces juges sauront rejeter les prétentions arbitraires de ceux qui attaquent à cette heure le prince de l'Eglise chargé des intérêts de nos âmes.

Depuis votre consécration épiscopale, Monseigneur, vous

avez été, avant tout, l'homme de la paix et de la conciliation. Votre charge, votre caractère, votre cœur de père vous portent à être bon, doux miséricordieux. Si je ne me trompe, c'est la première fois que votre main, accoutumée à se lever pour bénir et pardonner, a dû punir et frapper. Il vous en a coûté, tous le savent. Mais vous aviez un devoir à remplir, vous ne pouviez pas laisser le troupeau, confié à votre garde, en danger de s'égarer et de se perdre ; il vous fallait avertir celles de vos brebis qui s'éloignaient de la seule voie à suivre pour demeurer unies au pasteur. Vous l'avez fait, Monseigneur ; permettez-nous de vous en féliciter et de vous en remercier.

Monseigneur, nous entretenons l'espoir que dans dix, quinze, vingt ans peut-être, nous nous retrouverons, pasteur et troupeau, réunis sous les voûtes majestueuses de cette nouvelle cathédrale, pour fêter d'autres noces, et redire à Votre Grandeur que toujours nous sommes heureux et fiers de l'avoir pour guide et pour chef, que toujours, soumis à sa paternelle autorité, nous lui restons soumis et dévoués.

Alors, Monseigneur, ce ne seront pas seulement les fils de l'obéissance de l'heure actuelle qui seront agenouillés à vos pieds, nous y verrons aussi, espérons-le du moins, des enfants dont les yeux se seront ouverts à la lumière, et dont le cœur, vaincu par votre tendre affection et votre constante sollicitude, ne comprendra plus que la grande loi de la soumission à la

douce et infaillible direction de notre mère la Sainte Eglise.

Nous savons, Monseigneur, que l'Eglise, fondée et soutenue par Jésus-Christ, a déjà rencontré des tempêtes, et qu'après chacune de ces tempêtes, semblable aux arbres débarrassées de leur mauvais fruits, elle a relevé vers le ciel sa tête plus belle, plus pure, plus radieuse et plus fière. Il en sera de même de l'Eglise de Montréal. Forte, prospère, glorieuse dans son passé, elle ne saurait souffrir des attaques des calomnies et des déser-tions du présent ; l'avenir nous la montrera, après la lutte et l'épreuve, plus grande, plus influente, plus aimée et plus respectée que jamais.



te Eglise.
t soutenue
qu'après
rassées de
plus belle,
même de
son passé,
les déses-
la lutte et
plus res-

Discours de M. Demers)



Monseigneur, Messieurs,

Hi je me lève avec confiance après des orateurs aussi distingués que ceux que vous venez d'applaudir, c'est parce que j'estime qu'il est du devoir de la jeunesse catholique de Montréal d'exprimer ce soir, à son premier pasteur, ses sentiments de profond respect et d'attachement.

Que Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque daigne agréer les humbles compliments des jeunes catholiques de son diocèse. Veuillez croire, Monseigneur, que nous formons les vœux les plus ardents pour que, pendant de nombreuses années, vous continuiez à guider les fidèles que Dieu a confiés à

votre sollicitude. L'affection de Votre Grandeur pour la jeunesse est proverbiale. Avant de gravir les degrés du trône épiscopal, vous aviez prodigué à nos devanciers les trésors de votre dévouement.

Aussi, ce soir, en nous joignant à cette démonstration imposante, nous avons compris que nous venions acquitter une dette contractée il y a longtemps.

Nous avons compris également que cette démonstration serait incomplète, si les hommes de demain n'affirmaient leurs résolutions de travailler au maintien des institutions religieuses de leurs pères.

Nous traversons une époque exceptionnelle. Notre siècle a fait dans l'ordre matériel des progrès étonnants dont nous nous réjouissons ; dans l'ordre politique, il nous a donné des libertés que nous accueillons avec confiance ; mais dans l'ordre intellectuel et moral, nous entendons bien qu'il reste fidèle aux principes chrétiens qui, seuls, peuvent sauver le monde, parce que seuls ils sont éternels.

Nous aimons la liberté : c'est un don de Dieu ; c'est un instrument puissant que le divin Artisan a placé dans nos mains fragiles. Mais nous savons aussi que les peuples heureux sont ceux qui savent exiger les garanties de la liberté en même temps que le respect des autorités civiles et religieuses.

Le monde est divisé en deux camps : d'un côté, les amis de

la vraie liberté, de l'autre, les amis de la licence. Toute société qui ne veut pas périr, a donc besoin d'une organisation. L'Etat se soutient par les lois, les législateurs et les magistrats. L'Eglise se soutient par le Pape, les évêques et le clergé.

Attaquer la magistrature comme corps, c'est combattre l'état ; attaquer l'institution du clergé, c'est combattre l'Eglise. Et de même qu'il est du devoir des magistrats de punir les attentats contre la sécurité publique ; de même c'est un devoir pour les autorités ecclésiastiques de réprimer les délits contre la paix religieuse.

Ces principes, nous venons les affirmer ce soir et, avec la permission de votre Grandeur, je lui appliquerai, dans l'exercice de ses devoirs douloureux, ces mots qu'un législateur adressa aux juges de son pays. « Organes de la loi, soyez impassibles comme elle. Toutes les passions frémiront autour de vous, qu'elles n'émeuvent point votre âme !... quand vous monterez au tribunal, n'ayez dans votre cœur ni une crainte, ni une espérance ; soyez impassibles comme la loi. »

La jeunesse de cette province est franchement catholique et elle entend rester catholique. Nous voulons que les laïques et le clergé continuent à travailler, la main dans la main, au bien moral de notre société.

Le clergé, c'est d'ailleurs le plus pur de notre sang. Ce sont ces vieux curés qui ont tracé sur nos fronts le signe de la rédemption ; ce sont nos maîtres, ces humbles professeurs

qui ont blanchi en nous enseignant les lettres et les sciences dans les murs de nos Alma Mater ; ce sont nos amis d'enfance, ces condisciples que les devoirs de la vie nous ont forcés de quitter, mais que nous sommes toujours si fiers de rencontrer de temps à autre ; enfin, pour plusieurs, ce sont nos frères qui nous ont édifiés et qui ont fermé les yeux des vieux parents ou qui sont la consolation de leur vieillesse.

Voilà pourquoi nous aimons notre clergé et voilà pourquoi nous voulons qu'il conserve toute son influence. Son influence, il la gardera, grâce à notre système d'éducation qui n'est pas parfait sans doute, puisque rien n'est parfait dans ce monde, grâce à ce système d'éducation, dont on dit tant de mal et qui pourtant a accompli tant de bien ; grâce à nos écoles primaires qui ont pour base fondamentale la religion de nos ancêtres ; grâce à nos universités qui préservent la science médicale du matérialisme en même temps qu'elles garantissent la science du droit contre les erreurs du rationalisme ; enfin, grâce à ces collèges classiques où l'on n'enseigne ni *la tenue des livres*, ni *cette science difficile qui s'appelle la clavigraphie*, mais où l'on forme des citoyens distingués et de fervents chrétiens.

Voilà, Monseigneur, ce que pense la jeunesse catholique de votre diocèse, voilà ce qu'elle aime ! C'est assez vous dire combien elle est heureuse de vous féliciter ce soir à l'occasion de ce joyeux anniversaire.

Adresse de M. Descarries



 la suite de ces discours, vivement applaudis, M. Descarries, M. P.P., au nom des catholiques de Lachine, présenta une adresse très appropriée aux circonstances.

*A Sa Grandeur Mgr Edouard Charles Fabre, archevêque
de Montréal.*

Monseigneur,

Les catholiques de Lachine, de cette vieille paroisse dont les fondateurs sont, pour la plupart, tombés autrefois sous les coups

de la haine de la religion et de la patrie, viennent ce soir, accompagnés de leurs prêtres, se jeter à vos pieds, pour vous présenter leurs hommages, à l'occasion du vingtième anniversaire de votre consécration épiscopale, et se ranger autour de vous pour vous encourager et vous soutenir dans les épreuves que quelques uns de vos enfants, indignes de ce nom, veulent vous faire subir.

Monseigneur, il y a vingt ans aujourd'hui, vous étiez sacré évêque, successeur des apôtres et établi pour gouverner l'Eglise de Dieu. Vous avez alors prêté serment de veiller, avec la plus grande sollicitude, sur le troupeau que le Chef suprême vous confiait. Depuis ce jour, chacun des instants de votre vie, toutes les forces de votre corps et de votre âme ont été mis au service de vos ouailles. Sous votre impulsion sage, forte et éclairée, les œuvres de religion, de charité, de bienfaisance, se sont multipliées, l'éducation et l'instruction ont été encouragées, l'union entre le clergé et les fidèles a été maintenue : en un mot, l'Eglise de Montréal a grandi et est devenue la plus prospère du Canada. Les adversaires mêmes de notre foi rendent hommage à votre Grandeur et reconnaissent sa sagesse et son dévouement. Hélas ! il était réservé à quelques catholiques de mettre une ombre au tableau, de faire à votre cœur paternel une profonde blessure, de causer un scandale dont le retentissement soulève l'indignation du Canada catholique et le plonge dans une poignante tristesse.

Chacun sait ce dont il s'agit. Un journal publié par de prétendus catholiques, dédaignant la discipline de l'Eglise, et, sous prétexte d'un dévouement simulé, couvert la religion et ses ministres de mépris et d'opprobres. Charitablement avertis de ne pas s'éloigner davantage de leur devoir, les auteurs de ce journal ont refusé d'obéir et ont ajouté de nouvelles insultes à celle qu'ils avaient déjà commises envers l'autorité religieuse. C'est alors, Monseigneur, que prenant les censures que l'Eglise vous met en main, vous avez, avec raison, frappé ces brebis égarées, afin qu'elles ne puissent pas communiquer la contagion au reste du troupeau.

Emportés par leur orgueil et leur esprit d'insubordination, ces gens ont levé l'étendard de la révolte contre leur Ordinaire et ont poussé l'audace jusqu'à citer leur évêque devant les tribunaux civils pour rendre ces derniers juges d'actes faits dans les limites de ses attributions. Dédaignant l'autorité du Pape, qui est le seul juge des évêques, s'attaquant à la constitution même de l'Eglise, refusant de reconnaître son autorité spirituelle, ils s'adressent au pouvoir régulier pour faire bannir leur évêque et l'empêcher d'être le gardien et le défenseur de la discipline et de la morale dans son diocèse.

Monseigneur, nous protestons de toutes nos forces contre cet attentat. Dans la lutte qui va s'engager, tous les catholiques seront avec vous. C'est la cause de la religion qui est en jeu. Que le dévouement de vos fidèles vous fasse oublier la révolte

de quelques-uns qui, emportés par la passion et par l'erreur, finiront, nous en formons le vœu, par rentrer dans le sentier du devoir.

Monseigneur, nous demandons à Dieu de vous continuer ses faveurs et ses grâces, de vous accorder une longue vie remplie de joie et de fruits abondants pour la religion, enfin de vous faire triompher de toutes vos épreuves.

Puis, avant de nous retirer, nous sollicitons de votre Grandeur ses plus abondantes bénédictions pour nous et pour nos familles.

JOS. A. DESCARRIES, C. R., M. P. P.



Réponse de Monseigneur l'Archevêque



APRÈS la lecture de l'adresse présentée par M. Descarries, Monseigneur l'Archevêque prend de nouveau la parole en ces termes :

Vous venez de vous acquitter admirablement de la mission que vous avaient confiée vos co-paroissiens. Vous avez compris qu'un évêque n'est pas seulement le père spirituel de la ville dans laquelle il réside, mais de toutes les villes de son diocèse. Je dis, à mon tour, que cette démonstration doit avoir pour effet de réveiller dans nos populations un zèle et une ardeur semblables à ceux déployés en Europe. Un membre

du ministère fédéral, un membre du cabinet provincial, un conseiller législatif, un membre de l'assemblée provinciale, un membre du Barreau, président de l'Union Catholique, en un mot, des représentants de toutes les classes de la société ont parlé ce soir avec une énergie, avec une éloquence et surtout avec une foi admirables. Merci donc à vous tous messieurs, pour les bonnes paroles que vous avez prononcées — paroles sorties du cœur. — et pour l'expression de vos sentiments religieux.

Cette nouvelle allocution de Mgr Fabre est couverte d'applaudissements. Puis le vénérable archevêque invite Monseigneur Gravel à adresser quelques mots à l'assistance. Sa Grandeur se rend à ce désir ; nous sommes heureux de pouvoir reproduire son discours.



Discours de Mgr Gravel, évêque de Nicolet



Monseigneur, Messieurs,

JE ne suis pas venu aujourd'hui à Montréal avec la pensée d'adresser la parole, mais uniquement avec celle d'écouter les bonnes choses qui y seraient dites à l'occasion du vingtième anniversaire de la consécration de Mgr Fabre, et de faire, par ma présence, en mon nom et au nom de ceux dont les intérêts spirituels me sont confiés, un acte d'adhésion aux idées et aux sentiments qui y seraient exprimés. Hier, en effet, j'ai fait part à la population de Nicolet de l'épreuve survenue au vénérable archevêque de Montréal, épreuve qui n'a pas lieu de le con-

trister, mais au contraire de le réjouir et de lui inspirer un légitime orgueil. Accueillez avec joie l'expression de mes sentiments ; tous m'ont chargé de venir en leur nom les déposer aux pieds de Monseigneur l'archevêque de Montréal. Je suis donc ici en mission officielle, mission dont je me suis déjà acquitté auprès de Sa Grandeur. Puisque vous voulez bien ce soir que j'adresse la parole, j'en profiterai pour faire acte public d'adhésion aux sentiments de vénération et de piété filiale que vous avez exprimés d'une façon si éloquente à Monseigneur l'archevêque, acte d'adhésion également aux protestations que vous avez fait entendre contre les procédés illégitimes et condamnables pris par des catholiques contre leur évêque et leur père. Quand je serai de retour au milieu de ma population de Nicolet, je n'aurai rien de plus pressé que de lui raconter, avec le plus d'âme possible, les détails de la grande démonstration accomplie ce soir sous mes yeux.



Discours de l'hon. L. O. Taillon



LORSQUE Mgr Gravel eut terminé son allocution, l'assistance réclama à grands cris quelques mots de l'hon. L. O. Taillon, qui s'exprima ainsi :

Je ne m'attendais pas à être appelé à prendre la parole ce soir, car il était convenu que je ne devais rien dire : et vous, qui avez le respect de l'autorité, vous devez avoir aussi celui des conventions arrêtées. Monseigneur, vous m'avez demandé de parler pour vous dans une autre enceinte, au jour dit, j'y serai, soyez-en sûr. J'y serai assisté d'un autre avocat qui est un honneur pour le barreau de Montréal, et qui a pris l'engagement

de nous donner ses bons offices. Monseigneur, la vie religieuse n'est pas ce qu'on peut appeler une carrière ou une position. C'est une vocation, et la vôtre à cet égard, Monseigneur, était irrésistible. Vous avez commencé sous M. Limoge, un enfant de Terrebonne, mais ce n'était pas assez. Bientôt vous étiez à la tête d'une paroisse ; mais ce ne pouvait suffire à votre zèle. Appelé à Montréal, vous vous êtes fait l'apôtre de la jeunesse de cette ville et de toute la province, vous préparant ainsi, à votre insue, à être un jour le digne successeur du plus illustre des évêques canadiens-français. Depuis lors la cité de Montréal a prospéré, elle s'est développée avec une puissance incroyable qui étonne tous les visiteurs, et pendant qu'elle grandit, vous, Monseigneur, vous ne paraissez pas avoir diminué : vous avez donc grandi avec Montréal. A mesure que la population s'est accrue, les institutions se sont élevées de toutes parts, pour répondre à ses besoins. C'est alors que notre ville est devenue le siège d'un archevêché.

Dans le monde politique, on dit souvent que le Capitole n'est pas loin de la Roche Tarpéienne : dans le monde religieux, on peut dire qu'il n'y a qu'un pas du trône à la croix. Vous avez eu, Monseigneur, jusqu'ici de légères tribulations, mais de plus grandes vous étiez réservées. Ceux qui ont parlé avant moi ont protesté contre les auteurs de ces tribulations. Laissez-moi joindre ma protestation à la leur.

Il y a des personnes qui prétendent que nous sommes les

esclaves du clergé. C'est une attention délicate de leur part de nous montrer tant d'intérêt. Pour nous, nous savons que de toutes les sociétés, la société catholique est la mieux organisée. Nous pensons que de toutes les institutions, la religion catholique est la plus enviable. Nous sommes convaincus, en dépit des derniers évènements, que s'il y a une royauté qui ne peut périr, c'est celle du Pape. Et pourquoi alors chercher à nous éloigner de cette royauté ? Oubliions-nous combien l'intervention de l'autorité ecclésiastique nous a été favorable dans le passé ? Comment ne garderions-nous pas le souvenir de celle de Mgr Plessis, qui a conservé à l'Angleterre la plus belle et la meilleure de ses colonies ? Monseigneur, nous sommes très satisfaits de notre sort, en dépit des charitables efforts de ceux qui, sans en être priés, prennent le souci de s'occuper de nos affaires.

Je souhaite, Monseigneur, que nous ayons le bonheur de voir encore longtemps votre règne épiscopal. Ce n'est pas que vous n'ayez mérité un juste repos, mais, nous avons encore besoin de vos soins et de votre paternelle direction. Nous espérons donc que vous aurez de longues années d'épiscopat et : la fin vous pourrez dire : *Bonum certamen certavi.*



LE CHANT



NOUS devons, en terminant ce compte-rendu, mentionner la remarquable exécution des morceaux de chant qui alternaient d'une manière fort heureuse avec les adresses et les discours des orateurs. Le chœur, réuni pour la circonstance, était composée des plus belles voix de Montréal ; il a rendu avec un véritable talent musical le *Benedictus* de Riga, le *Crucifix* de Faure, un très beau passage du *Messie* de Haendel, le *Deus meus* de Th. Dubois, le *Gloria et honore coronasti eum*, et enfin le *Sub tuum* de Riga.

Il n'est que juste de citer les noms de MM. E. Lebel, F. Pelletier, J. E. Guillemette, A. K. Fiske et R. Bourdon, et de féliciter le maître de chapelle, M. Couture, du parfait ensemble du chœur confié à sa direction. On a pu juger de l'excellente acoustique de la cathédrale, comme on a pu se convaincre aussi de la facilité avec laquelle on a résolu le problème d'éclairer brillamment un si large vaisseau.



rendu,
on des
ne ma-
scours
stance,
al ; il a
edictus
age du
le Glo-
e Riga.

CONCLUSION



CELLE a été cette démonstration remarquable par sa spontanéité, par l'empressement des catholiques à acclamer leur pasteur à l'heure de l'épreuve et de la défection ; démonstration imposante par le nombre, la position sociale et la notoriété des assistants, imposante encore par les déclarations, précises et énergiques, sorties des bouches les plus autorisées, imposante enfin, comme acte de foi, comme engagement solennel pris devant des milliers de témoins.

Depuis quelques mois une presse impie dans les principes qu'elle professe, dans le but qu'elle poursuit, dans les moyens qu'elle emploie, n'a cessé d'attaquer le clergé, d'en faire l'objet de ses sarcasmes. A l'entendre, le prêtre avait perdu son influence sur les hautes classes de la société, son prestige sur les masses, la confiance même du peuple enfin réveillé de son état de léthargie. Les grandes œuvres de charité et d'éducation, fondées par nos pères, ne méritaient plus le respect, et n'offraient aucune garantie sérieuse pour l'avenir au point de vue du bien à opérer.

La réponse à ces déclamations insensées a été donnée lundi soir, non seulement par les classes populaires, mais aussi par les hommes les plus marquants dans le gouvernement, la magistrature, le barreau, le commerce et l'industrie.

Tous n'ont eu qu'une voix pour protester, tous se sont unis pour venger leurs prêtres, leur archevêque, leur mère l'Eglise : tous ont affirmé les mêmes principes, défendu les mêmes œuvres, exprimé la même confiance en ceux qui les dirigent et les soutiennent. Monseigneur l'archevêque a dû ressentir une gran-

de joie en voyant avec quelle force et quelle suavité Dieu a su tirer le bien du mal, et faire servir au triomphe de notre foi, les coupables machinations de ses ennemis. Les précieux témoignages de sympathie, si fréquemment renouvelés au cours de cette mémorable soirée du 1er mai, ont adouci, sans doute, l'amertume de ses tristesses et calmé ses craintes de père et d'évêque. Appuyée sur son clergé, sur ses communautés religieuses, sur la presque totalité des fidèles de tout rang et de toute condition, sa Grandeur peut maintenant envisager l'avenir d'un œil confiant et assuré.

C'est là le sentiment intime, la conviction profonde de ceux qui ont eu le bonheur d'être les acteurs et les témoins de cette grande et inoubliable scène.



APPENDICE



Canada
Province de Québec }
District de Montréal }

COUR SUPÉRIEURE

LA COMPAGNIE DE PUBLICATION DU CANADA-REVUE,

Demanderesse

vs

MONSEIGNEUR EDOUARD-CHARLES FABRE,

Défendeur

La Compagnie de Publication du Canada-Revue,
corps politique et incorporé par lettres-patentes

sous le grand sceau de la province de Québec, ayant son bureau d'affaires en la cité de Montréal, dans le district de Montréal, se plaint de Monseigneur Edouard-Charles Fabre, archevêque de Montréal, résidant en la cité de Montréal, dans le district de Montréal, et déclare :

Que la demanderesse est une compagnie dûment incorporée suivant la loi et constituée en corporation civile suivant les dispositions de l'article 4694 des Statuts Refondus de la Province de Québec ;

Que comme telle la demanderesse publie en la cité de Montréal un journal hebdomadaire, connu sous le nom de " Canada-Revue ; "

Qu'aux dates ci-après spécialement mentionnées, savoir : au onze novembre mil huit cent quatre-vingt-douze, la dite compagnie retirait une compensation considérable de la publication du dit journal " Canada-Revue ", dont la circulation était devenue très-active et rémunératrice, et ce grâce à la qualité de la rédaction, à l'indépendance des vues et à la justesse des observations contenues dans le dit journal ;

Que le dit jour, onze novembre mil huit cent

quatre-vingt douze, sans raison plausible, sans avoir fait à la demanderesse aucune sommation ou admonition quelconques, agissant arbitrairement, sans droit, et excédant ses pouvoirs, sous des prétextes futiles et mal fondés, le défendeur signa, écrivit et publia et fit écrire et publier en la dite cité de Montréal, le mandement suivant, savoir :

Archevêché de Montréal, 11 novembre 1892.

Mes Chers Collaborateurs,

“ Dans la Lettre Pastorale, en date du 29 septembre dernier, les Archevêques et Evêques des Provinces Ecclésiastiques de Québec, Montréal et Ottawa se sont élevés avec force contre certains journaux et feuilles périodiques, coupables d’injures graves envers la religion, la discipline de l’Eglise et ses ministres.

“ Nous espérons qu’un avertissement aussi solennel suffirait pour faire rentrer dans le devoir ceux qui s’en étaient écartés dans leurs écrits, sans qu’il fût nécessaire de recourir aux censures.

“ Malheureusement on a répondu à cette lettre
“ pleine de charité par le mépris, le refus d’obéir,
“ de nouvelles insultes, un persiflage impie à l’a-
“ dresse de l’autorité religieuse et par l’annonce de
“ la publication prochaine d’un roman mis à l’In-
“ dex.

“ C’est pourquoi je me vois aujourd’hui dans la
“ pénible nécessité de sévir et de prendre des me-
“ sures plus efficaces pour protéger le troupeau
“ contre les attaques perfides de ceux qui veulent
“ le disperser et le perdre.

“ Le Saint Nom de Dieu invoqué, Nous condam-
“ nons donc, en vertu de notre autorité, deux publi-
“ cations imprimées dans notre diocèse ; savoir :
“ Le *Canada-Revue* et l’*Echo des Deux-Montagnes*, et
“ nous défendons, jusqu’à nouvel ordre, à tous les
“ fidèles, sous peine de refus des sacrements, d’im-
“ primer, de mettre ou de conserver en dépôt, de
“ vendre, de distribuer, de lire, de recevoir ou
“ de garder en leur possession ces deux feuilles dan-
“ gereuses et malsaines, d’y collaborer et de les en-
“ courager d’une manière quelconque.

“ Sera la présente circulaire lue et publiée au

“ prône des églises paroissiales et autres où se fait
“ l’office public, le premier dimanche après sa ré-
“ ception.

“ Je demeure bien sincèrement,

“ Chers Collaborateurs,

“ Votre tout dévoué en N. S.

(Signé) “ † EDOUARD-CHS.,

“ Arch. de Montréal.”

Que le susdit mandement fut publié suivant l’ordre qu’en avait donné le défendeur, dans toutes les églises paroissiales de la cité de Montréal, et plus particulièrement à l’église Notre-Dame de Montréal, en la dite cité, le 13 novembre mil huit cent quatre-vingt-douze ; et que, de plus, le défendeur a fait publier par les journaux de la Cité de Montréal, le texte du dit mandement, qu’il en a autorisé la publication et qu’il est responsable de la dite publication subséquente à celle ordonnée par le dit mandement au prône des différentes églises ;

Que le dit mandement contient des imputations fausses, mensongères et injurieuses, concernant le journal de la demanderesse, et dommageables à ses intérêts matériels et pécuniaires, surtout vu le fait que le dit mandement interdit sans restriction le dit journal pour l'avenir, ce que le défendeur n'avait pas le droit de faire, son droit se bornant à la condamnation d'écrits hétérodoxes déjà parus et portés à sa connaissance ;

Que dans le dit mandement du défendeur, le journal de la demanderesse est représenté comme une feuille coupable d'injures graves envers la religion, la discipline de l'Eglise catholique et ses ministres, et la demanderesse est dénoncée comme étant désireuse de disperser et perdre les fidèles de l'Eglise catholique, sans en aucune façon préciser ni indiquer aucun acte en particulier de la demanderesse, non plus qu'aucun article de son journal qui pût justifier cette affirmation ;

Que, du reste, la publication des articles, qui ont servi de prétexte au susdit mandement, était légitime, juste et parfaitement en rapport avec les droits accordés aux journalistes de tous les pays ;

Que, du reste, mis en demeure d'indiquer les articles du dit journal que le défendeur considérait comme contraires aux dogmes de l'Eglise catholique, à la morale et à la foi, ce dernier s'est déclaré incapable de le faire, admettant que le dit mandement avait été publié par lui sans connaissance suffisante des prétendus écrits condamnables et sans constatation personnelle des dits écrits condamnés par le dit mandement ;

Que la condamnation et censure contenues dans le dit mandement du défendeur sont donc arbitraires, injustes, illégales et contraires au droit civil comme au droit canonique, aux règles de l'Eglise catholique en pareille matière, et conséquemment entachées de nullité absolue ;

Qu'il en est ainsi de la défense que comporte le dit mandement à tous les fidèles, sous peine de refus des sacrements, d'imprimer, de mettre ou de conserver en dépôt, de vendre, de distribuer, de lire, de recevoir ou de garder en leur possession le dit journal de la demanderesse, d'y collaborer et de l'encourager d'une manière quelconque ;

Que les formalités essentielles à la promulgation

valable de la censure contenue au dit mandement n'ont pas été observées, et que partant le défendeur est responsable des dommages causés à la demanderesse par suite de l'acte illégal, informe et injuste par lui commis en promulguant le dit mandement de censure et interdiction ;

Que la demanderesse a souffert, par suite de la publication du dit mandement, et ce tant en la cité et le district de Montréal que dans toute la province de Québec, et aussi à l'étranger, des dommages considérables et mêmes incalculables ;

Que la circulation et la publicité de son journal en ont gravement souffert, et que ces dommages ne sauraient être estimés à moins de cinquante mille dollars ;

Qu'en effet, la vente du dit journal de la demanderesse a, par suite du dit mandement, sensiblement diminué, et que la popularité d'icelui en a sérieusement été affectée ;

Que le dit mandement a été publié par le défendeur dans le but de ruiner la demanderesse en lui enlevant la plus grande partie de ses lecteurs, la forçant par là même de suspendre la publication

du dit journal, et que peu s'en est fallu que ce résultat n'ait été obtenu par le défendeur ;

Qu'en effet, à l'époque de la publication du dit mandement, la circulation du journal de la demanderesse était de trois mille cinq cents exemplaires par semaine, produisant à la demanderesse une recette brute de dix mille piastres pour l'année, à trois piastres par chaque abonnement ou circulation individuelle ;

Que déduction faite des frais d'impression et publication du dit journal, s'élevant pour l'année à sept mille dollars, il restait à la demanderesse comme produit clair et net de sa publication un revenu de trois mille piastres par année, représentant un capital de cinquante mille dollars, plus un revenu liquide de mille dollars pour l'affermage de ses annonces, représentant un capital additionnel de seize mille dollars ;

Que la circulation du dit journal est, par suite de la dite publication du dit mandement, tombée à mille, et que, les frais de publication étant les mêmes, la recette que la demanderesse en retire actuellement ne suffit pas à défrayer le coût de la dite publication ;

Qu'en ruinant ainsi les affaires de la demanderesse, le défendeur a excédé ses pouvoirs, comptant pour ce faire sur l'immunité que lui assure, suivant lui, l'autorité souveraine dont il est investi et l'influence énorme qu'il exerce sur le public catholique du diocèse de Montréal et la province de Québec tout entière ;

Que cet abus de pouvoir est aggravé par le fait que la prohibition contenue au dit mandement a été réitérée par tous les évêques de la province de Québec sauf un seul, s'inspirant, les dits évêques, du texte du dit mandement du dit défendeur et le reproduisant, et par le fait que le dit mandement a été publié par la presse avec l'assentiment et l'autorité du défendeur ;

Que le dit abus de pouvoir est d'autant plus grave et plus condamnable que le défendeur compte sur les censures ecclésiastiques pour faire respecter la suprématie, jusqu'à présent incontestée, dont il s'est investi, lui et son entourage, et que jusqu'à présent le dit défendeur s'est appliqué à réduire au silence et a réussi à réduire au silence par les dites censures tous les sujets de ce pays qui ont jugé à

propos de revendiquer leurs droits à l'encontre de la dite autorité et de la susdite influence ;

Que le défendeur est responsable des dits dommages causés à la demanderesse par le dit mandement, par la publication qui en a été faite, et par la censure, la condamnation et la défense qu'il contient ;

Que désireuse d'éviter l'éclat de la présente action en justice, par déférence pour l'autorité du défendeur, la demanderesse n'hésita pas à renoncer au projet de publication dans son journal du *roman mis à l'Index* signalé dans le dit mandement comme une des raisons de la dite censure, et se déclara prête en tout temps à répudier les écrits condamnables qui pourraient se trouver dans son dit journal, démontrant par là même son intention de se soumettre aux injonctions qu'elle considèra du ressort du défendeur ;

Que, nonobstant ce fait, le défendeur persista dans ses censures, interdiction et défense, sans indiquer les raisons non plus que les articles du dit journal sur lesquels elles étaient appuyées ;

Qu'à Montréal, le trente-et-un décembre mil huit cent quatre-vingt douze, savoir, plus de trente jours avant l'émanation de la présente action, par acte de protêt et mise en demeure, fait exécuté par le ministère de maître Onézime Marin, notaire, et valablement signifié au défendeur, la demanderesse, désignée au dit acte sous le nom de, "*Le Canada-Review*," protesta et mis en demeure le défendeur y désigné sous le nom de Sa Grandeur Monseigneur Edouard-Charles Fabre, archevêque de Montréal, de : 1o lever la censure, la condamnation et la défense qui frappent la demanderesse dans son journal sous quinze jours de la dite signification ; et, 2o à défaut par le dit défendeur de se conformer à telle première requisition d'indiquer à la demanderesse et à son fondé de pouvoir, sous le même délai, les écrits contenus dans son dit journal le "*Canada-Review*," contraires aux dogmes de l'Eglise catholique, à la morale et à la foi, qui ont servi de base aux dites censures, condamnation et défense, la demanderesse se déclarant prête à répudier les dits écrits aussitôt qu'indiqués, mais protestant, la demanderesse, au cas de refus du défen-

deur de tous dommages soufferts et à être soufferts par elle, par suite du dit mandement et du dit refus du défendeur d'accéder à telle requisition, ainsi que le tout appert au dit acte Exhibit No 1 de la demanderesse ;

Que le défendeur a refusé et négligé de se conformer à telle demande et mise en demeure, et persiste encore à refuser et négliger de se conformer à telle demande et mise en demeure de la demanderesse, tant en ce qui concerne le retrait de la censure que pour ce qui a trait à l'indication des articles qui ont donné lieu à la dite censure, et qu'il est partant devenu débiteur des dommages réels et exemplaires dont souffre la demanderesse.

Pourquoi, la demanderesse conclut à ce que le défendeur soit assigné à comparaître pour répondre à la présente demande, à ce que par le jugement à intervenir, le défendeur soit condamné à payer à la demanderesse à titre de dommages-intérêts, tant réels qu'exemplaires, la somme de cinquante mille dollars du cours actuel de cette province, avec intérêt et les dépens, comprenant le coût des exhibits

à être produits en cette instance, desquels dépens
le soussigné demande distraction en sa faveur

Montréal, 22 avril 1893.

(Signé) HORACE ST-LOUIS,

Avocat de la Demanderesse.

(Vraie copie)

HORACE ST-LOUIS,

Avocat de la Demanderesse.



Province de Québec }
District de Montréal }

COUR SUPÉRIEURE

VICTORIA, par la grace de Dieu, reine du
Royaume-Uni de la Grande-Bretagne
et d'Irlande, défenseur de la Foi et impé-
ratrice des Indes.

A aucun des Huissiers de la Cour Supérieure de
la province de Québec admis pour le district de
Montréal

SALUT :—

Nous vous ordonnons d'assigner Monseigneur
Edouard-Charles Fabre, archevêque de Montréal.
résidant en la cité de Montréal, à comparaître
devant notre dite Cour Supérieure, au palais de

Justice à Montréal, le quinzième jour de mai prochain, pour répondre à la demande de la Compagnie de publication du Canada-Revue, corps politique et incorporé par lettres-patentes, sous le grand sceau de la Province de Québec, ayant son bureau d'affaires en la cité de Montréal dit district expliquée dans la déclaration ci-jointe.

Et vous nous ferez, là et alors ou auparavant, rapport des présentes et de vos précédures.

En foi de quoi nous avons fait apposer aux présentes le Sceau de notre dite Cour Supérieure, et le seing du Protonotaire de notre dite Cour, en la cité de Montréal, ce vingt-deuxième jour d'avril en l'année de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-treize.

(Signé) JOSEPH DAOUST,

Député Protonotaire.

(Vraie copie)

JOSEPH DAOUST,

Député Protonotaire.



LE " CANADA-REVUE "

VS

MONSEIGNEUR L'ARCHEVEQUE
DE MONTREAL



(De la " SEMAINE RELIGIEUSE " de Montréal)



NOTRE vénérable archevêque, celui que l'Esprit
de Dieu a préposé à la garde de la Sainte
Eglise de Montréal, est poursuivi devant
les tribunaux civils pour avoir exercé un des
droits les plus indiscutables et accompli un
des devoirs les plus sacrés de sa charge pas-

torale. C'est la réponse aveugle de quelques enfants rebelles à la voix d'un père qui n'a frappé que pour guérir et sauver ; c'est le refus obstiné de se soumettre à l'autorité religieuse en matière de discipline ; c'est enfin, l'appel sacrilège au pouvoir séculier d'une cause exclusivement du domaine ecclésiastique.

Ce triste évènement nous a laissés, prêtres et fidèles, moins sous le coup d'une légitime indignation que sous celui d'une profonde douleur. Les uns n'y voient que les conséquences de la faiblesse, de l'ignorance ou de la passion ; d'autres semblent craindre, et non sans raison, une révolte froidement voulue, préparée de longue main et irrévocablement consommée. Les uns croient qu'il ne s'agit ici que de l'égarement d'un très petit nombre de catholiques sans conviction, et sans principes religieux bien arrêtés ; d'autres, au contraire, découvrent, dans ce qui s'est passé depuis quelques mois, l'indice certain d'un mal latent, et la manifestation retentissante de tendances pernicieuses qui menacent de se répandre de plus en plus dans notre pays.

Quelle que soit la cause réelle du scandale, non seulement l'esprit de foi, les lois de l'Eglise, et la voix de la conscience, mais encore la simple raison et l'intérêt personnel de ceux qui l'ont causé, demandaient qu'il fut évité. L'action de la compagnie de Publication du *Canada-Revue* contre Monseigneur l'Archevêque de Montréal est, en effet, injuste et fautive dans ses allégations, irrégulière dans son mode de procédure, inadmissible dans les conséquences qu'elle entraîne logiquement, vaine et infructueuse dans le but qu'elle poursuit, funeste dans les peines et les châtiments qu'elle attire sur les malheureux dévoyés qui l'ont intentée.

*
* *
*

Ce serait une erreur grossière de croire que les évêques ne peuvent condamner un livre ou un journal qu'en matière de doctrine ou de mœurs, ils le peuvent aussi en matière de discipline et quand l'ordre public l'exige. Une injure grave à l'autorité civile ou religieuse, une cause grave de divisions et

de troubles, un grave mépris de la discipline, un grave détriment au bien des âmes ou d'un diocèse, voilà autant de motifs suffisants pour défendre la lecture de toute feuille périodique, qui donne l'un ou l'autre de ces scandales. Aussi peut-il arriver qu'un livre ou un journal soit toléré dans un diocèse et défendu dans un autre. Les cas de ce genre ne sont pas sans exemple, et il ne faut en conclure ni à un abus, ni à un excès d'autorité d'un côté, pas plus qu'à une faiblesse ou à une tolérance coupable, de l'autre. Cette divergence tient à ce que les mêmes lectures ne produisent pas toujours sur tous le même effet, et que parfois, assez indifférentes en elles-mêmes, elles peuvent être dangereuses en certains endroits, d'après les circonstances et les dispositions des esprits.

L'Index, du reste, ne laisse aucun doute à ce sujet :

« Il est permis aux évêques, en vertu du pouvoir dont ils jouissent, de défendre même les livres que paraissent autoriser les présentes Règles, s'ils jugent que ce soit expédient pour leurs diocèses » (1).

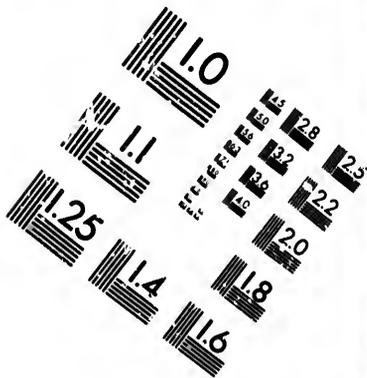
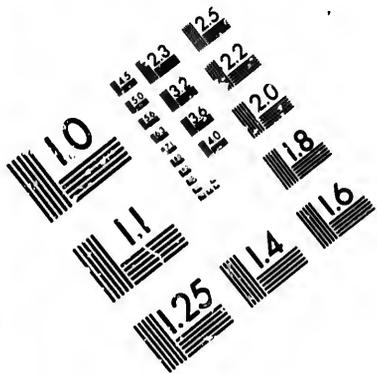
(1) *Liberum sit episcopis, secundum facultatem quam habent, eos etiam libros qui his regulis permitti videntur, prohibere, si hoc in suis diocesis expedire judicaverint. (Ind. L. P. Reg. X)*

Tout est donc laissé ici au jugement de l'évêque ; tout revient parfois, dans un diocèse, à une raison de prudence, d'opportunité, d'intérêt local.

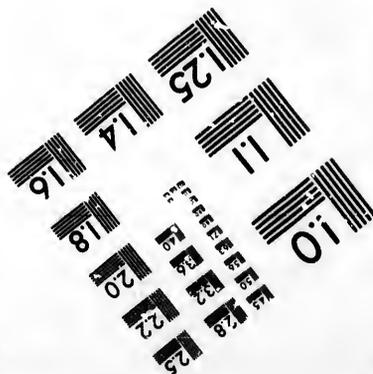
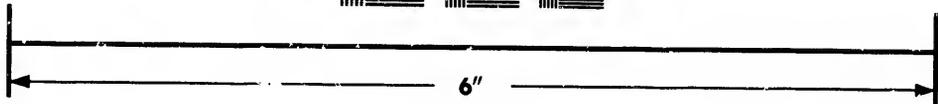
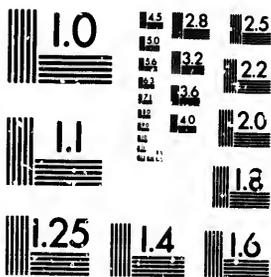
Telle est la règle canonique si étrangement ignorée ou méconnue, quand on accuse Monseigneur l'Archevêque de Montréal d'avoir, " sans raison plausible... agissant arbitrairement, sans droit et excédant ses pouvoirs, sous des prétextes futiles et mal fondés, " écrit et publié la Circulaire du 11 novembre dernier, par laquelle Sa Grandeur défendait aux fidèles de son diocèse de recevoir et de lire le *Canada-Revue*, journal aux idées malsaines et dangereuses.

Quant à l'exercice du droit, quant au fait particulier de la condamnation, qui oserait nier, nous ne dirons pas l'opportunité, la prudence, la justice de cette mesure, mais encore son incontestable nécessité ? L'épiscopat n'a parlé qu'après s'être recueilli, avoir médité et prié ; il n'a censuré qu'après de paternels avertissements. Aussi son action énergique a-t-elle été considérée par tous comme l'accomplissement d'un grand devoir, et la conscience publique s'est sentie soulagée.





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

LE 28 25
LE 32
LE 38 22
LE 42 20
LE 48 18

01

Le *Canada Revue*, en effet, « est un journal impie dont l'action dissolvante pouvait produire des résultats funestes au milieu du public catholique auquel il s'adressait. Ce journal s'attaquait aux sacrements de l'Eglise, aux pratiques de l'Eglise, bafouait la hiérarchie de l'Eglise, traînait dans la boue le clergé, faisait trafic et métier de scandales, en un mot constituait un danger permanent pour l'âme des fidèles qui, par imprudence ou par ignorance, se repaissaient de cette nourriture empoisonnée. Le mal était si grand que la presse laïque elle-même poussait un cri d'alarme (1). »

* * *

Fausse et injuste dans ses allégations, la poursuite du *Canada-Review* est irrégulière et anticanonique dans son mode de procédure. Les rédacteurs de ce journal se sont toujours déclarés membres et enfants de l'Eglise catholique ; ils se sont même posés, devant le public, en défenseurs de ses vrais intérêts et en réformateurs zélés des abus réels ou imaginaires signalés dans ses ministres ou dans sa discipline.

(1) *Courrier du Canada*, 26 avril 1893.

Eh bien ! nous sommes ici en présence ou de la bonne foi et de la sincérité, ou de l'hypocrisie et d'une impiété déguisée. Dans ce dernier cas, nous n'aurions qu'à mépriser et à flétrir des adversaires trop lâches pour attaquer sous leurs véritables couleurs, qu'à chasser du bercail le loup caché sous la peau de l'agneau.

Si, au contraire, on était vrai dans ses paroles, si de fait, on voulait reconnaître l'Eglise pour sa mère, plaider et défendre ses droits et ses intérêts, pourquoi alors ne pas être conséquent avec soi-même ? Le premier droit de l'Eglise est d'exister dans le monde telle que Jésus-Christ l'a établie, avec son autonomie propre, sa hiérarchie, son indépendance absolue de toute puissance séculière, et le plus cher de ses intérêts est de poursuivre sans entraves la mission difficile que lui a confiée son fondateur vis-à-vis des sociétés comme vis-à-vis des individus.

Au-dessus du tribunal de l'évêque, il y a celui de l'archevêque ; au-dessus du tribunal de l'archevêque, il y a celui du Souverain Pontife, vicaire de Jésus-Christ, successeur de Pierre et chef suprême de l'Eglise. C'est à ce tribunal, et à ce tribunal seul,

qu'il faut en appeler dans les causes spirituelles, et même temporelles, lorsqu'on se croit lésé dans ses droits par le premier pasteur d'un diocèse. Agir autrement, et citer les évêques devant les tribunaux civils, c'est méconnaître l'inviolabilité de leur personne, nier pratiquement l'autorité de l'Eglise et sa juridiction sur les âmes, refuser d'admettre sa divine constitution, s'exposer même à sortir de son sein par le schisme, l'apostasie, ou du moins à être retranché du nombre de ses membres par l'excommunication.

Supposant même que Monseigneur l'Archevêque de Montréal et ses collègues dans l'épiscopat aient mal usé de leur juridiction en condamnant le *Canada-Revue*, et fait une application arbitraire et injuste de leur droit, ils n'ont aucun compte à rendre de leur conduite ni aux fidèles, ni à l'autorité civile ; ils n'étaient pas même tenus, en prononçant cette condamnation de donner les motifs qui ont servi de base à leur jugement. — C'est pourquoi, on l'a dit avec raison, une seule alternative s'imposait aux propriétaires de cette revue, s'incliner, obéir, se rétracter, amender et réformer leur journal, et obtenir ainsi la levée de la défense, ou bien en appeler

à Rome de la décision épiscopale. C'était la seule voie à suivre ; de vrais catholiques n'eussent pas hésité à y entrer.

* * *

Nous ne dirons qu'un mot des conséquences inadmissibles qu'entraînent logiquement les prétentions du *Canada-Revue* ; — elles s'imposent à tout esprit tant soit peu sérieux, que ne fausse ni l'intérêt, ni le préjugé.

Si Mgr Fabre est responsable devant la loi des dommages temporels qu'a pu subir la Compagnie de Publication du *Canada-Revue*, à raison de la condamnation dont il l'a frappé, il s'ensuit que devant cette même loi, au mépris du droit divin et des règles de l'Eglise, ce n'est plus à l'évêque, dans son diocèse, de résoudre les cas de conscience et de diriger les âmes, mais bien aux auteurs, aux propriétaires, aux rédacteurs des livres ou des journaux, ces auteurs et ces rédacteurs fussent-ils sans foi, sans moralité et sans religion.

Il s'ensuit encore qu'un évêque, aux yeux de la loi, ne peut défendre à ses fidèles, ni un théâtre particulier, ni l'entrée des maisons de jeu ou de débauche, ni un désordre quelconque, car, à cause des dommages inévitables en ces sortes de prohibitions, il se verrait toujours exposé à une poursuite judiciaire.

L'évêque ne peut donc pas davantage condamner telle ou telle société, comme dangereuse ou mauvaise, mettre en garde contre les doctrines et les agissements de tel ou tel sectaire fanatique, de tel ou tel apostat, car ici encore dommages temporels et, par suite, recours légitime aux tribunaux civils.

Que devient alors le droit inaliénable de l'Église à exister au sein des sociétés et à s'y développer dans la plénitude de ses divines prérogatives ? A quoi se réduit donc l'exercice de son autorité ? Quel moyen lui reste-t-il de diriger efficacement ses membres vers le but suprême qui la distingue essentiellement de toute autre société ? Comment pourra-t-elle les protéger contre les écueils et leur signaler les dangers de la route ?

Quelles que soient les données de notre loi civile sur ce point, n'est-il pas évident qu'un catholique ne peut pas, sans être infidèle à sa foi et violer ses engagements, admettre et soutenir de pareilles conclusions.

Voilà cependant l'abîme où nous mènent les prétentions du *Canada-Review*, voilà l'énormité à laquelle aboutit nécessairement leur poursuite judiciaire.

* * *

Et le résultat de cette poursuite, quel est-il, quel sera-t-il finalement ? S'en rend-on bien compte dans le camp de ceux qui cherchent, par tous les moyens possibles, à ruiner les croyances de nos populations, à détruire le prestige du clergé et à diminuer son influence sur les classes dirigeantes de la société, à dénigrer nos institutions religieuses et à entraver leurs œuvres de charité ?

A peine l'action du *Canada-Review* eût-elle été signifiée à Monseigneur l'Archevêque et connue du public, que des témoignages de sympathie lui arri-

vèrent de toutes parts. Un mouvement de protestation se produisit spontanément dans les rangs des catholiques de cette ville. Tous, sans distinction de classe sociale, ni de parti politique, se sont levés dans une même pensée de foi, dans une même obéissance à l'autorité, dans un même amour filial, tous ont eu à cœur de prouver publiquement leur dévouement à l'Eglise, leur soumission à ses lois, leur zèle à proclamer et à défendre énergiquement ses droits et ses privilèges, comme aussi leur attachement plein de respect et de reconnaissance à l'héritier des vertus, des travaux et des souffrances des deux premiers évêques de Montréal. Ils ont félicité, avec un légitime enthousiasme, leur père et leur premier pasteur de la gloire nouvelle que la persécution vient d'ajouter à celle déjà grande de sa longue carrière de prêtre et d'apôtre ; ils se sont inclinés devant la couronne que Dieu, à l'occasion du 20ième anniversaire de sa consécration épiscopale, a jetée sur ses cheveux blancs, en permettant qu'à l'exemple d'illustres pontifes, il fût sommé de rendre compte à César de son obéissance à Dieu.

Quant aux résultats que réserve l'avenir, nous ne

pouvons mieux exprimer notre pensée, qu'en citant textuellement les solides arguments du vaillant rédacteur du *Courrier du Canada*.

Cette poursuite contre Monseigneur l'archevêque de Montréal est un grave et triste évènement. Mais, hâtons-nous de le proclamer, cette exécrable tentative est vouée à un misérable avortement. Oui, quoiqu'il advienne, les réfractaires du *Canada-Revue* ne retireront de leur détestable entreprise que la défaite et l'humiliation.

Nous avons hâte de voir si, dans ce libre pays, un juge laïque consentira à décréter qu'un évêque n'a pas le droit de dire à ses enfants : « Prenez garde, ne lisez pas telle publication, elle attaque la foi et la doctrine catholique, elle méprise l'autorité de l'Eglise, elle est dangereuse pour vos âmes. » Cette juridiction épiscopale et purement spirituelle sur les âmes des fidèles échappe, par sa nature, à tous les pouvoirs purement humains. Il n'y a pas de puissance terrestre qui puisse forcer un évêque à déclarer qu'un livre ou une feuille impie sont sans danger pour la foi. Il n'y a pas de tribunal séculier qui ait le droit de condamner un pasteur pour avoir signalé à son troupeau le péril religieux qui le menace.

Mais à supposer qu'il se trouvât un tribunal qui consentit à commettre cet attentat contre la liberté et l'autorité spirituelles,

quel serait le résultat pratique ? Où sera la sanction ? Comment vous y prendrez-vous pour forcer un évêque à lever une défense que sa conscience lui défend de lever ? A quels moyens aurez-vous recours pour violenter la conscience et la volonté d'un évêque ? Supposons cette monstruosité d'un arrêt condamnant l'évêque à payer une somme d'argent à l'illustre Filiatrault. Irez-vous saisir la crosse et la mitre pour solder la condamnation ? Et si vous le faites, nous vous répétons : après ? Aurez-vous forcé la conscience de l'évêque ?

Non, Dieu merci, cette conscience est à l'abri de votre action, elle se dérobe à votre bras débile, vous ne pourrez atteindre ce sanctuaire inviolable du for intérieur qui, grâce en soient rendues à Dieu, est la citadelle de la liberté humaine. Vous resterez condamnés légitimement par l'autorité légitime devant laquelle s'incline ma raison obéissante. Et les catholiques qui écoutent l'Eglise continueront à ne pas vous lire, à ne pas vous recevoir, et à considérer votre œuvre comme une œuvre de peste. Où sera le tribunal qui me forcera à vous lire lorsque l'Eglise me le défend ? Je suis maître de ma volonté, maître de mon obéissance, maître de mon adhésion aux défenses épiscopales, et quel est le pouvoir terrestre qui peut imposer sa loi à ces facultés et à ces actes de mon âme et de mon intelligence ?

Donc, pas de sanction du côté de la conscience et de la vo

lonté épiscopales, pas de sanction du côté de l'obéissance des vrais fidèles : voilà tout le résultat qui vous attend, messieurs les révoltés. Condamnée est votre œuvre, et condamnée elle restera, en dépit de tous vos efforts (1). »

* * *

Il ne nous reste plus qu'à signaler les peines qu'un tel attentat contre la liberté et la vie sociale de l'Eglise est de nature à attirer et sur la tête de ceux qui en sont les auteurs, et même sur ceux qui, pouvant l'empêcher, sont trop püsillamimes pour le faire. Nous ne saurions nous empêcher de trembler au souvenir des châtimens terribles infligés de tout temps aux impies qui osèrent porter une main sacrilège sur les apôtres et leurs successeurs, ou cherchèrent à entraver l'exercice de leur juridiction spirituelle. L'histoire de l'Eglise est pleine de ces noms aujourd'hui déshonorés et méprisés. N'avons-nous pas vu des villes entières bouleversées et décimées

(1) 26 avril 1893.

par des calamités publiques à cause des crimes ou des lâchetés coupables de leurs citoyens ?

Dieu nous épargnera sans doute ces punitions exemplaires, car il ne s'agit ici que de l'égarement d'un très petit nombre, égarement compensé et racheté par la fidélité et la courageuse réparation de la multitude. Mais demeurent les peines canoniques, et il est de notre devoir, en justice et en charité, de ne pas les passer sous silence. Ces peines, les voici, telles que portées par la Constitution " Apostolicæ Sedis," de N. S. Père le Pape Pie IX, de sainte et illustre mémoire :

Sont frappés *ipso facto* d'excommunication spécialement réservée au Souverain Pontife :

« Ceux qui empêchent directement ou indirectement l'exercice de la juridiction ecclésiastique du for soit intérieur soit extérieur, et qui recourent pour cela au tribunal séculier et qui en procurent les ordonnances, qui les édictent, ou qui y coopèrent par secours, conseil ou faveur (1).

(1) Impedientes directe vel indirecte exercitium jurisdictionis ecclesiasticæ sive interni, sive externi fori, et ad hoc recurrentes ad forum sæculare, ejusque mandata procurantes, edentes, aut auxilium; consilium vel favorem præstantes. (Const. Apost. Sedis. §. I. IV. 12 oct. 1869).

Cette terrible sentence, ce n'est pas l'évêque qui la porte, c'est le Souverain Pontife, agissant dans la plénitude de son autorité, comme juge suprême des consciences et chef de l'Eglise.

Le devoir maintenant est tout tracé. — Ceux qui, ayant à honneur d'être catholiques sincères, veulent vivre et mourir en communion avec le Pape, et ont souci de leur salut, ne peuvent pas rester indifférents en présence de cette excommunication, l'une des plus solennelles et des plus sévères de l'Eglise, à moins de se mettre en contradiction avec leurs convictions religieuses et avec eux-mêmes. Qu'ils en considèrent donc attentivement tous les termes, qu'ils en pèsent les redoutables conséquences ; qu'ils choisissent ensuite entre le devoir et la passion, entre les menaces de l'Eglise et les promesses trompeuses de ceux qui les abusent et font d'eux les instruments de leurs perfides desseins, enfin, entre un retour toujours honorable, quand il est sincère, et une obstination qui les séparera, peut-être à jamais, de tout ce qu'ils ont aimé et respecté jusqu'à ce jour, pour les jeter dans la voie de la révolte et de la perdition.



